



Date de dépôt : 14 décembre 2022

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Pierre Conne : Faut-il sacrifier le service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent des HUG pour tenter de sauver le département de l'instruction publique de son naufrage ?

En date du 25 novembre 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Historique et contexte politique

Les enfants qui rencontrent des difficultés de développement dans le domaine de la communication, des interactions sociales et du comportement peuvent être admis dès leur plus jeune âge dans les hôpitaux de jour spécialisés du service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (SPEA) des HUG.

*Dans ces centres, les équipes **soignantes ET éducatives** sont constituées de professionnels spécialisés : éducateur spécialisé, enseignant spécialisé (**rattaché au DIP**), assistant social, psychologue, logopédiste, psychomotricien et pédopsychiatre.*

*Ces experts s'intéressent **ensemble** à chaque enfant pour voir où il se situe au niveau de ses capacités (de jeu, de langage, etc.), de son développement émotionnel et cognitif, mais aussi de ce qui lui plaît. Ces observations permettent de faire une évaluation des compétences de l'enfant, et de déterminer les domaines dans lesquels il aura le plus besoin de soutien. Elles servent à déterminer le type d'intervention qui conviendra le mieux à l'enfant et à construire un plan de traitement ou un programme pour la semaine, avec des jeux et des activités pédagogiques éducatives et thérapeutiques qui le feront progresser.*

*Ce modèle thérapeutique et socio-éducatif intégré s'est développé progressivement depuis plus de 40 ans. Il est devenu une référence internationale : c'est un des fondements du projet de la **Maison de l'Enfant et de l'Adolescent** qui sera inaugurée en 2023, sa construction étant majoritairement financée par une fondation privée genevoise et la fondation Children Action. Cette nouvelle institution aura pour vocation de créer une passerelle entre le monde médical et les domaines scolaire, social et culturel dans le but de déstigmatiser le lieu, de favoriser l'interdisciplinarité et de faciliter les relations avec le monde extérieur.*

A l'origine, les centres de jour spécialisés du SPEA s'occupaient en priorité des enfants en âge préscolaire, l'office médico-pédagogique (OMP) quant à lui s'occupait en priorité des enfants en âge scolaire, également sur le modèle interdisciplinaire. Les professionnels du SPEA et de l'OMP travaillaient alors en bonne intelligence, la main dans la main, et trouvaient à leur niveau des solutions consensuelles leur permettant de progresser avec justesse.

Par la suite, en raison des besoins croissants de l'OMP de pouvoir accueillir davantage d'enfants en âge scolaire, les centres de jour spécialisés du SPEA se sont davantage ouverts à ces enfants plus âgés, jusqu'à 8 ans. Cette réponse pragmatique et efficace s'est faite une fois encore dans un esprit de complémentarité entre ces deux institutions.

Les choses ont été rendues progressivement plus difficiles depuis 2015 en raison d'impulsions politiques :

- les Centres thérapeutiques, dont la dénomination désignait les structures thérapeutiques et socio-éducatives de l'OMP, débaptisés et renommés Ecoles de pédagogie spécialisée ;*
- la ferme volonté du DIP de contraindre l'OMP à se limiter à un rôle pédagogique en se déchargeant de la partie médicale thérapeutique et sociale sur les HUG, sans pour autant transférer les moyens financiers du DIP aux HUG ;*
- la décision du DIP de disjoindre le préscolaire du scolaire.*

En conséquence, le SPEA recentrera l'activité de ses hôpitaux de jour pour des enfants en âge préscolaire. Cette transition est prévue pour l'entrée dans la MEA en 2023 avec un étage de ce nouveau bâtiment entièrement dédié à cette activité.

Problème actuel

Récemment, le Conseil d'Etat a annoncé officiellement sa décision de transférer dès 2023 le financement d'une mission d'intérêt général (MIG) des

HUG au DIP, soit un montant de 1 260 000 francs correspondant à la masse salariale des 14,2 ETP de professionnels spécialisés qui assurent la prise en charge des enfants dans les hôpitaux de jour spécialisés du SPEA. Les professionnels concernés sont une vingtaine de personnes, toutes spécialisées (éducateur spécialisé, assistant social, psychologue, logopédiste, psychomotricien, pédopsychiatre).

Ni les cadres ni les collaborateurs de ces structures n'ont pu obtenir confirmation ou infirmation de cette décision. Ce flou induit une incapacité totale de se projeter d'une manière ou d'une autre et d'agir intelligemment.

Questions

Mes questions portent sur l'existence ou non d'une telle décision, ses motifs, ses buts, le devenir des enfants qui y sont pris en charge, le devenir des collaborateurs et l'avenir du projet de la Maison de l'Enfant et de l'Adolescent :

- 1. Pourquoi cette MIG est-elle retirée des HUG alors que les HUG ont développé un programme cohérent avec sa mission et qui renforce un secteur actuellement en souffrance : la petite enfance ?*
- 2. Pour quelle(s) raison(s) les enfants les plus jeunes devraient-ils être moins bien traités que les enfants en âge scolaire, alors qu'il n'est plus à démontrer que les prises en charge les plus précoces sont les plus efficaces et ont les meilleurs retours sur investissement d'un point de vue humain et financier ?*
- 3. Quelle est la logique de laisser vides de nouveaux locaux qui ont été construits et aménagés spécifiquement dans la MEA pour cette activité alors que l'Etat recherche désespérément des locaux ?*
- 4. La fondation privée genevoise et la fondation Children Action qui ont financé la MEA ont-elles été informées du fait que le projet initial est en passe d'être revu à la baisse et redéfini ?*
- 5. Si la décision de transférer cette MIG des HUG au DIP se concrétise, une confirmation écrite pourrait-elle être adressée sans délai aux HUG, afin de leur permettre d'organiser rapidement le transfert des collaborateurs et des patients ainsi que de restructurer l'activité initialement prévue au sein de la MEA ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ont fait part au département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) de leur intention de se séparer des centres de jour spécialisés de Comptines et Clairival dans le cadre du futur projet de Maison de l'enfant et de l'adolescent (MEA), dont l'ouverture est prévue en août 2023. Les travaux en vue du transfert de ces prestations de pédagogie spécialisée ont alors été initiés en 2021 entre les HUG, le DIP et le département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS); ces travaux ont toutefois été retardés par la gestion de la crise du COVID-19.

Outre la perspective de réunir toutes les unités du service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (SPEA) au sein de la MEA¹, le transfert de Comptines et Clairival répond à la volonté des HUG de développer leurs activités thérapeutiques intensives (de type hôpitaux de jour) prioritairement en faveur des enfants en âge préscolaire et, respectivement, à celle du DIP de recentrer ses prestations sur les enfants en âge scolaire, comme cela était initialement le cas.

Enfin, compte tenu des actuelles difficultés rencontrées par l'office médico-pédagogique (OMP) et du nombre déjà élevé de ses dispositifs², il a été décidé que le transfert des prestations de Comptines et Clairival devrait s'effectuer vers un partenaire subventionné du DIP, disposant des compétences et de l'expérience nécessaires.

1. Pourquoi cette MIG est-elle retirée des HUG alors que les HUG ont développé un programme cohérent avec sa mission et qui renforce un secteur actuellement en souffrance : la petite enfance ?

¹ Pédiopsychiatrie hospitalière du canton, pédiopsychiatrie de liaison pour l'hôpital des enfants, la maternité et les lits de psychiatrie adulte situés sur le site Cluse-Roseaie, soins ambulatoires pour les enfants en âge préscolaire (guidance infantile, pôle périnatal, jardin d'enfants thérapeutique), soins ambulatoires et hospitaliers de crise pour les jeunes avec risque suicidaire (Malatavie), consultation spécialisée dans les troubles du comportement alimentaire (ALiNEA), consultation d'ethnopsychiatrie (MEME), hôpital de jour pour adolescents, unité mobile.

² L'OMP regroupe 104 dispositifs scolaires auxquels s'ajoutent une douzaine de structures au sein des institutions subventionnées partenaires : Fondation Ensemble, Fondation Clair-Bois, SGIPA, Ecole de l'Arc, La Voie Lactée, ASTURAL, Ecole protestante d'altitude (EPA).

L'objectif n'est pas de retirer une mission aux HUG, mais de clarifier une répartition des rôles qui était perfectible ces dernières années. Ainsi, l'OMP et ses partenaires du domaine pédagogique se concentrent sur les prises en charge d'enfants en âge scolaire, et l'intention est bien de développer aux HUG la prise en charge des enfants en âge préscolaire, au rythme des disponibilités budgétaires.

2. Pour quelle(s) raison(s) les enfants les plus jeunes devraient-ils être moins bien traités que les enfants en âge scolaire, alors qu'il n'est plus à démontrer que les prises en charge les plus précoces sont les plus efficaces et ont les meilleurs retours sur investissement d'un point de vue humain et financier ?

L'objectif des démarches actuelles est bien de développer autant que nécessaire les mesures et la qualité de la prise en charge pour les enfants de toutes les catégories d'âge, le plus précocement possible. Le Conseil d'Etat a conscience de l'importance et de l'utilité des soins les plus précoces possibles, et il s'engage à donner autant d'importance au développement des prises en charges précoces qu'il en donne pour les enfants en âge scolaire.

3. Quelle est la logique de laisser vides de nouveaux locaux qui ont été construits et aménagés spécifiquement dans la MEA pour cette activité alors que l'Etat recherche désespérément des locaux ?

Il n'est pas toujours aisé de faire coïncider le rythme des investissements privés, celui de la définition des missions des services et le financement de l'exploitation de nouvelles prestations. Si la coordination ne sera peut-être pas idéale dans un premier temps, ces locaux ne resteront assurément pas vides longtemps. Les locaux prévus dans la MEA seront donc utilisés comme prévu, mais avec un timing qui reste à définir.

4. La fondation privée genevoise et la fondation Children Action qui ont financé la MEA ont-elles été informées du fait que le projet initial est en passe d'être revu à la baisse et redéfini ?

Les discussions sont toujours en cours et le Conseil d'Etat ne partage pas cette conclusion.

5. Si la décision de transférer cette MIG des HUG au DIP se concrétise, une confirmation écrite pourrait-elle être adressée sans délai aux HUG, afin de leur permettre d'organiser rapidement le transfert des collaborateurs et des patients ainsi que de restructurer l'activité initialement prévue au sein de la MEA ?

Les discussions, incluant les HUG, sont actuellement en cours en vue d'un déploiement de cette nouvelle organisation pour la rentrée 2023. Les personnes et institutions concernées sont donc régulièrement informées de l'évolution de la situation.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Mauro POGGIA